



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 23 MAI 2018

NOTE DE SERVICE

A tous

- DIRECTEURS TECHNIQUES CENTRAUX
- DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX
- CHEFS SERVICES CENTRAUX
- CHEFS SERVICES D'INTERVENTION RAPIDE
- RECEVEURS
- CHEFS DES OPÉRATIONS COMMERCIALES
- CHEFS DE BRIGADES
- CHEFS DE POSTES

Le Directeur Général

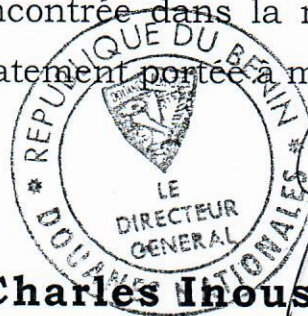
Départ n° 1571/DGDDI/DBP

Objet : Création et utilisation des adresses électroniques professionnelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes institutionnelle et informatique au sein de l'Administration des douanes, il a été créé au profit des fonctionnaires des douanes des adresses électroniques professionnelles.

A cet effet, j'invite instamment tous les fonctionnaires des douanes, à activer leurs comptes respectifs suivant la procédure indiquée dans le document élaboré qui reprend toutes les adresses professionnelles et qui est disponible auprès des Directeurs Départementaux.

Toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre des présentes prescriptions doit être immédiatement portée à ma connaissance.



Charles Inoussa SACCA BOCO

COPIE :

MEF : « A T.C.R »